

## Réseau de transports urbains - Remplacement des poteaux d'arrêt - Passation d'un marché

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Afin d'améliorer la qualité des conditions d'attente et de l'information des clients des transports urbains, la Ville de Besançon envisage l'acquisition de différents éléments de mobilier urbain, en remplacement ou complément de matériel existant et notamment de poteaux d'arrêt.

Le point d'arrêt est en effet un élément primordial de l'approche commerciale de la clientèle et de la qualité du service à rendre à la population.

Cette opération prévue par tranches annuelles de 500 000 F pour le remplacement d'une centaine de poteaux sera échelonnée jusqu'en 2001.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 1998, 1999 et 2000.

**«Mme WEINMAN :** Est-ce que ce point concerne les poteaux remplacés récemment et qu'on régularise ou est-ce ceux-là qu'on va changer à nouveau ?

**M. REGNIER :** Il ne s'agit pas des poteaux qui ont été remplacés mais d'un nouveau type de matériel qu'on veut adopter. Pour l'instant on a remis du matériel existant. Comme on n'arrive plus à trouver de pièces pour l'actuel matériel qui est un peu périmé, qui n'est plus étanche, cela nous pose beaucoup de problèmes d'entretien. La CTB nous demande de le changer depuis des années. On reculait pour des raisons budgétaires mais à un moment donné il faut bien qu'on prenne une décision».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.*